

38  
48

Berne, le 17 avril 1953.

Personnelle et confidentielle*Monsieur le Ministre,*

*D'après une information de presse, le Foreign Office examinerait la question de savoir à quel Etat neutre devrait être confié le sort des prisonniers de guerre en Corée qui ne veulent pas être rapatriés. Il peut vous intéresser de savoir comment le problème se présente à Berne.*

*Le Commandement militaire des Nations Unies en Corée a proposé au Commandement militaire nord-coréen et chinois de charger un Etat neutre, comme la Suisse, de s'occuper des prisonniers de guerre qui refusent d'être rapatriés. Il a été fait mention de la Suisse sans que l'assentiment du Conseil fédéral ait été préalablement donné. C'est seulement lorsque le Commandement nord-coréen et chinois aura donné sa réponse, et si celle-ci est affirmative, que le Conseil fédéral devra se prononcer. Il a déjà examiné la question et estime ne pas pouvoir donner une réponse affirmative de principe sans avoir des assurances et des précisions. A première vue, il paraît y avoir impossibilité matérielle à ce que la Suisse exerce par ses seuls moyens une surveillance en Corée même sur des dizaines de milliers de prisonniers de race, de langue et de mentalité différentes des nôtres. Au surplus, cette mission ne pourrait être confiée qu'à des officiers et à des soldats qui accepteraient volontairement de la remplir. Il serait sans doute difficile d'en trouver en nombre suffisant. Aussi le Conseil fédéral serait-il disposé à chercher à mettre sur pied et éventuellement à diriger, peut-être d'entente avec d'autres pays, notamment des pays asiatiques, l'organisation de cette surveillance. Pour cela, une personnalité suisse pourrait éventuellement entrer en*

*Monsieur Henry de TORRENTE,  
Ministre de Suisse en Grande-Bretagne,  
Londres.*

./.



35 49

2.

contact avec les belligérants en Corée ou ailleurs et étudier tout le problème, de manière à pouvoir faire des suggestions ou des propositions qui seraient soumises aux belligérants et qui, par ailleurs seraient examinées par le Conseil fédéral, lequel pourrait alors prendre une décision en connaissance de cause.

Cette affaire est très délicate. Les difficultés à surmonter sont considérables. Néanmoins il n'y a pas de doute que, si les deux parties belligérantes se mettaient d'accord pour confier cette mission à la Suisse, il en résulterait un renforcement de notre position d'Etat neutre.

Je vous prie de considérer ces renseignements comme confidentiels et de ne faire aucune démarche. En revanche, il est utile que vous soyez renseigné pour le cas où vous seriez interpellé par le Foreign Office.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Max Petitpierre